

n'ont pas encore saisi les implications fondamentales de la multinationnalité, puisqu'elles se montrent plus impérialistes qu'internationales dans leurs méthodes et qu'elles traitent leurs filiales à l'étranger comme des avant-postes coloniaux de la maison-mère.

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis l'époque où la Compagnie des Indes orientales fournissait de la graisse de porc aux Cipayes musulmans pour l'entretien de leurs armes. Pourtant, même au Canada, on réagit encore vivement aujourd'hui devant le manque de perspicacité des sociétés nationales qui veulent ignorer des questions aussi délicates que celles de la langue et de la culture, de la pollution de l'air et de l'eau, ou de l'emplacement des usines.

Il est évident que les employés recrutés sur place doivent avoir la possibilité de monter jusqu'aux plus hauts échelons tout comme le citoyen à part entière doit pouvoir participer à la vie sociale et culturelle de la collectivité locale. Peut-être ne voit-on pas de façon aussi nette la nécessité de faire perdre à ceux qui tiennent les rênes de la société leur mentalité de dépendance et leur tendance à tout envisager sous l'angle des relations entre la société mère et la filiale. C'est vraiment se jeter dans la gueule du loup que de concentrer la recherche, la mise au point et la création des idées dans le pays où siège la société et d'empêcher ainsi le pays d'accueil de consolider ses capacités scientifiques et techniques propres, et de donner à ses propres spécialistes l'occasion d'améliorer sur place leurs talents et aptitudes particuliers. C'est peut-être même de la mauvaise administration.

Je conclurai ces réflexions sur les sociétés multinationales en disant que nous devrions tous, aussi bien les gouvernements que les sociétés, adopter une attitude constructive dans la mise au point de principes directeurs et de normes, une sorte de droit international, destinés à réglementer les méthodes et les activités des sociétés multinationales. De même que les gouvernements voient les avantages découlant des accords internationaux qui régissent la conduite de leurs affaires à l'étranger, ainsi ces sociétés, dont l'influence sur les relations et la situation internationales est considérable, ne peuvent que tirer profit des efforts communs qu'elles feront en vue de constituer un ensemble de règles de base à cet égard.

La conciliation de principes divergents est au coeur de la controverse sur le nationalisme économique: le premier, selon lequel nous devons, pour accroître la prospérité mondiale, nous fonder sur le libre-échange entre nations et l'accès aux capitaux, aux connaissances techniques et aux idées de tous; et le second, qui prône le contrôle de chaque État souverain sur son avenir économique.

Je crois, — et c'est en substance tout mon discours aujourd'hui —, qu'il est possible de concilier ces principes sans imposer de restrictions néfastes aux échanges commerciaux ou aux mouvements des capitaux.

J'appui cette assertion sur les événements qui se sont produits depuis la fin de la guerre. Nous avons été témoins de la croissance la plus radicale du niveau de vie, des douzaines de nouveaux États sont nés, chacun d'entre eux décidé à maîtriser son économie, et les récessions périodiques de l'avant-guerre sont tombées dans l'oubli.

Simultanément, l'élimination radicale des barrières au commerce international, l'augmentation énorme du volume des échanges et le mouvement croissant et sans précédent de capitaux et de connaissances techniques d'un pays à un autre ont caractérisé cette période. Voilà le noeud de la question.

L'histoire nous a prouvé que des échanges plus libres, ainsi que l'accès aux capitaux, aux connaissances techniques et aux idées accroissent l'aptitude de chaque pays à contrôler et à améliorer son rendement économique. Je ne peux passer sous silence le fait que les politiques de nationalisme économique répandues pendant l'avant-guerre n'ont pas épargné les pays qui les pratiquaient des effets de la Dépression. On a pu en outre constater au cours de l'après-guerre la dispersion, et non la concentration, de la puissance économique. Les États-Unis, hier encore géants parmi les mortels, se rangent maintenant au nombre des grands et partagent la puissance économique avec la nouvelle Europe et le Japon.

La conciliation est également réalisable parce que l'on abandonne les positions extrémistes. Le protectionnisme n'est plus une doctrine économique respectée ni un moyen accepté d'accroître la richesse d'un pays. De plus, l'art de la négociation se précise de sorte que l'élimination des barrières commerciales se fait moins péniblement. Quant aux investissements étrangers, on ne peut plus en discuter en termes absolus. On parle maintenant de degrés, ou de l'attitude des sociétés multinationales, ou du contrôle réel exercé par la société-mère ou du secteur de l'économie dans lequel on a investi.

* * * * *

INTERDÉPENDANCE DU CANADA ET DES É.-U.

Permettez-moi de conclure en appliquant certaines de ces généralisations à mon pays, le Canada, où le débat sur le nationalisme économique est sans doute tout aussi vif que n'importe où ailleurs.

Nous partageons avec vous la partie du continent nord-américain qui s'étend au nord du Rio Grande. Nos économies sont interdépendantes, à telle enseigne qu'il serait plus juste de dire qu'elles sont fusionnées. Le total des échanges commerciaux s'élève à plus de 20 milliards par année, et chacun de nos deux pays est le meilleur client de l'autre. Si l'ordre de grandeur de nos économies était le même, les données du problème seraient différentes et les conséquences sans doute moins sérieuses. Mais il n'en est pas ainsi: en termes de population ou de produit national brut, le coefficient est de 10 ou plus contre 1 en votre faveur. Les investissements canadiens aux États-Unis dépassent, par habitant,